

LE GUIDE DU CLEMI

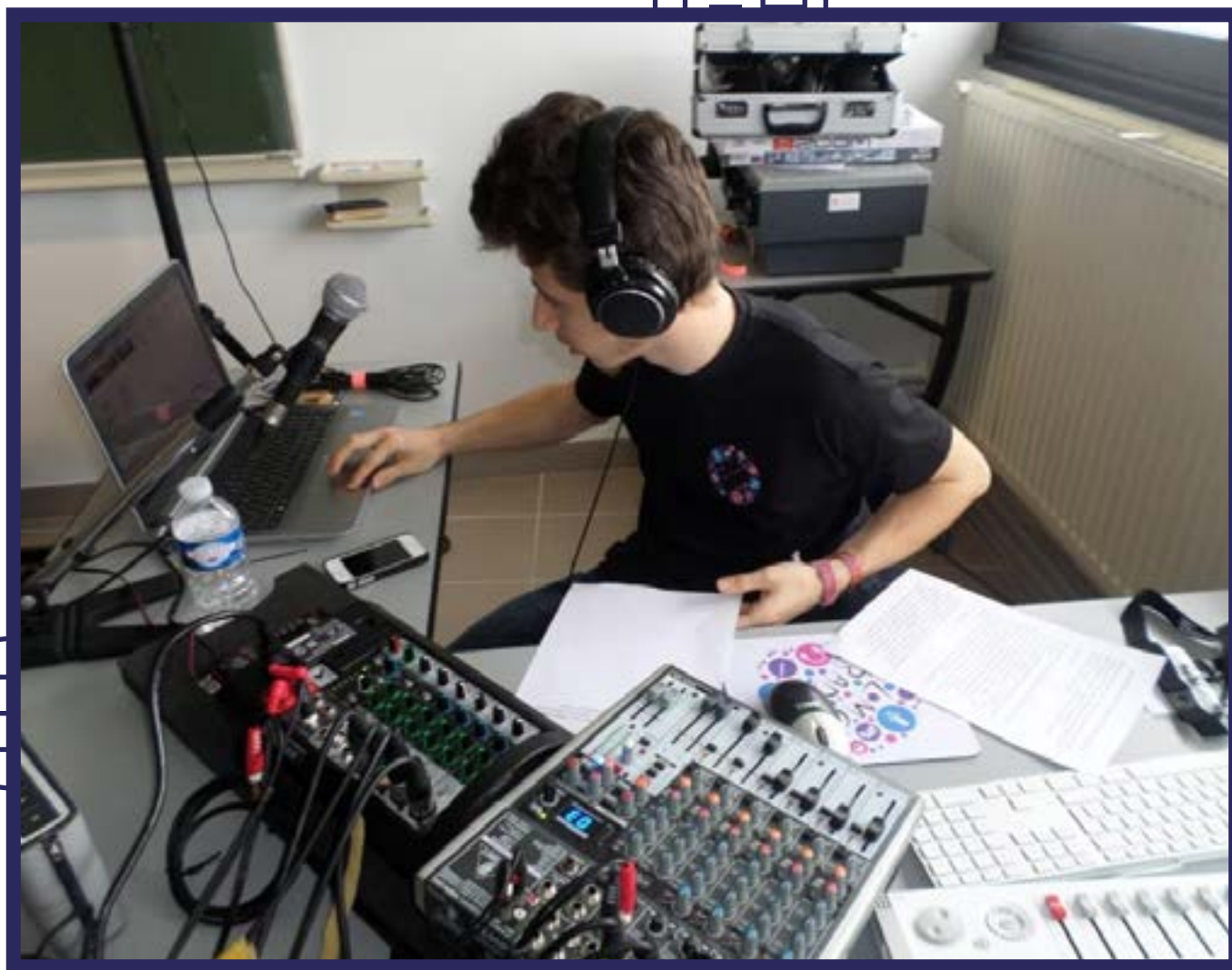
Créez votre média lycéen!

Journal, blog, webRadio, webTV

Conseils

Droits

Aide &
Contacts



CLEMI

Le centre pour l'éducation
aux médias et à l'information



Conseils





« Ce qui est important, c'est le fait de vivre un projet et de s'y impliquer. C'est important au niveau de la liberté d'expression, c'est une tribune pour parler en tant que personne. »

Anna (au centre), responsable de publication de [l'Iné](#), journal du lycée Édouard-Branly, Nogent-sur-Marne (94)



« Après les attentats de Charlie-Hebdo, on voulait montrer qu'on était tous concernés, ça a poussé notre engagement. »

Morgane, journaliste de [Webmargot](#), webRadio du lycée Marguerite-de-Navarre, Alençon (61)



DES CONSEILS POUR DÉBUTER

Comment démarrer ?

Quel que soit le support d'expression et de publication que vous avez choisi, il est essentiel que votre équipe réfléchisse collectivement à des questions importantes.

Constituer une équipe

Un média, c'est d'abord un groupe de personnes très motivées qui va s'investir pour faire naître le projet et le porter. C'est le « noyau dur » de la rédaction.

- Dans cette phase, l'esprit et la ligne éditoriale du média commencent à se définir, à partir des envies de chacun.
- Mais, cette première phase de réflexion doit aussi rester ouverte à de nouvelles suggestions. Une fois publié le premier numéro, postées les premières contributions, mise en ligne la première émission ou la première vidéo, le noyau dur doit être capable de s'ouvrir à d'autres membres qui découvriront le nouveau média et souhaiteront s'y impliquer en rejoignant l'équipe de base.

Mobiliser des collaborateurs

Pour étoffer son équipe, le noyau dur de votre média aura tout intérêt à s'entourer d'un deuxième cercle : des collaborateurs occasionnels ou réguliers.

- Ceux-ci vont prendre en charge un aspect particulier de votre média : chronique ou rubriques spécialisées (« Cinéma », « Jeux vidéo » ou encore « International »), illustrations, bande dessinées, photos, jingles, brèves, papier, pastilles sonores, micros-trottoirs, interviews.
- D'autres tâches peuvent être confiées à des collaborateurs pour soulager l'équipe de base : le community manager pour créer une communauté sur les réseaux sociaux autour du média, le webmaster pour mettre en ligne des podcasts et pour concevoir l'ergonomie du site web. Un chargé de communication qui contacte les invités et s'assure de leur venue au studio radio ou TV.
- Pour un journal papier, la mobilisation de « vendeurs » sera un véritable bonus.

Répartir les responsabilités et organiser la vie de la rédaction

Il s'agit de dresser soigneusement la liste de toutes les étapes de réalisation de votre média et de répartir les responsabilités en répondant à la question : Qui s'occupe de quoi ?

- Pour un projet radio, par exemple, bien distinguer le rédacteur en chef, qui anime la conférence de rédaction, les chroniqueurs, les techniciens du son, le monteur (en charge de la réalisation finale,) les animateurs principaux en cas de direct.
- Pour organiser sa rédaction, il faut s'appuyer sur les talents de chacun, répartir au mieux les responsabilités, éviter que les plus impliqués se retrouvent surchargés de travail et veiller à ce que toutes les tâches soient bien assurées.
- Des logiciels collaboratifs peuvent vous faciliter la vie pour coordonner le travail de votre équipe et adopter une méthode participative pour certaines de vos productions.



Animer une équipe

Votre projet repose sur l'envie et l'implication de ses membres.

- Il est important que votre rédaction se retrouve lors de moments collectifs pour faire le bilan de votre dernière publication, planifier le travail pour l'édition suivante, écouter les remarques de chacun, tenir compte des remontées de votre public.
- Organiser les échanges au sein de votre équipe renforcera sa cohésion et permettra de prévenir d'éventuels conflits.

Réunir des moyens

Vous pouvez solliciter le Conseil de délégués pour la vie lycéenne (CVL) et/ou la Maison des lycéens (MDL) de votre lycée.

- Ne manquez pas de sensibiliser le chef d'établissement à votre projet pour mettre toutes les chances de votre côté.
- Les appels à projets académiques du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) sont aussi un bon moyen d'obtenir des financements pour lancer votre média.

Communiquer

Il n'y a pas de média sans public. Il faut donc veiller à communiquer en direction de ce dernier.

- Vous pouvez le faire à deux niveaux : sur l'existence de votre média en général et sur chacune de vos nouveautés en particulier. Par exemple : annoncer le thème de votre nouveau dossier, une enquête, un reportage ou encore l'interview d'une personnalité.
- Les affiches dans l'enceinte du lycée sont fort utiles, déposer des flyers dans les lieux fréquentés par les élèves de votre lycée aussi et, bien sûr, utiliser toute la palette des réseaux sociaux. S'il est important d'informer régulièrement votre public (votre média est bien vivant), veillez, cependant, à ne pas le noyer sous les messages.
- Enfin, il sera très utile de prévoir quelques occasions bien choisies pour rencontrer, en personne, vos « fidèles » mais aussi le public que vous voulez conquérir. Cela peut prendre la forme d'un petit stand dans la cour du lycée avec le maximum de membres de votre équipe.
- Vous pouvez aussi réfléchir à l'organisation de débats et, pourquoi pas, à la participation ou au parrainage de certains événements de votre établissement : portes ouvertes, fêtes, concerts, expositions, etc.



Définir sa formule, trouver son identité

Les questions ci-dessous permettront à votre équipe de définir la formule de votre média : sa personnalité, son originalité, sa façon de s'inscrire dans son environnement. Elle sera aussi tout naturellement influencée par les envies et les profils des initiateurs du projet.

Quels sont vos objectifs ?

S'agit-il en premier lieu :

- De contribuer à l'animation de la vie du lycée ?
- De favoriser l'expression d'un maximum d'élèves ? Dans ce cas, votre média se rapprochera plutôt d'un cadre souple, susceptible d'accueillir des productions variées.
- De contribuer à l'animation de la vie du lycée ?
- D'encourager des débats sur ces sujets parmi les élèves ?
- De partager des convictions ?

Ou souhaitez-vous réaliser un mix de ces différents objectifs ?

Quelle est votre cible prioritaire ?

- Les élèves de l'établissement ? Les adultes ? L'ensemble de la communauté éducative ?

Quelle tonalité ? Quel style ?

Vous souhaitez privilégier l'humour ? La satire ? Une approche fouillée et documentée de sujets de fond ? Un style direct ou plutôt littéraire ? Quelle place accorderez-vous à l'image ?

- Si vous souhaitez réaliser un cocktail de ces différentes tonalités, il faudra prendre soin de bien signifier au préalable à votre lecteur, auditeur ou spectateur, dans quel registre il se trouve, afin qu'il n'y ait pas de malentendus sur vos intentions.
- Vous pouvez aussi affirmer un ton et un style particuliers qui donneront une identité forte à votre média. Il ne conviendra pas forcément à tout le monde, mais ceux à qui il plaira ont toutes les chances de devenir des fans.

Bien choisir son titre

Le titre de votre média contribuera beaucoup à le singulariser, à affirmer son identité. Il participera à la notoriété de votre média.

- Cela peut être le produit d'une séance de remue-méninges collectif qui renforcera la cohésion de votre équipe.
- La réalisation de votre logo/titre jouera également un grand rôle. Il doit être en phase avec votre identité, qu'il s'agisse de votre identité visuelle ou de votre identité rédactionnelle.



Les conditions matérielles

Elles influencent fortement la formule de votre média en matière de périodicité, de capacité et de volume de production.

- Pour les journaux papier : le rythme de parution, le format et le nombre de pages, le nombre d'exemplaires.
- Le nombre de membres de votre équipe, leur investissement et leur disponibilité représentent des facteurs importants.
- L'équipement dont vous disposez et le budget que vous parvenez à rassembler sont aussi déterminants.

Périodicité et rythme de publication

Quel nombre de pages, de billets, d'émissions ou de vidéos votre équipe est-elle en mesure de réaliser ? Et avec quelle régularité ?

- Vos choix en la matière doivent répondre à cette préoccupation : quel type de lien souhaitez-vous établir avec votre public ?
- Par exemple, pour un journal papier, décidez-vous de réduire le nombre de pages avec des articles plus courts, pour être capable d'assurer un rythme mensuel qui vous permettra d'être plus réactifs par rapport à l'actualité, aux événements du lycée, de lancer des débats dans vos colonnes et de publier des réactions à vos articles ? Ou, au contraire, préférez-vous un rythme trimestriel avec un nombre de pages plus important et des articles plus étoffés, des rubriques plus nombreuses ?
- Il est fort probable que le rythme mensuel favorisera un lien plus fort avec vos lecteurs mais il demande une discipline et une disponibilité plus importantes de toute l'équipe pour respecter cet objectif.



*Vous réalisez
un média lycéen ?*

*Participez au
concours **Médiatiks**
de votre académie !*

Les équipes du CLEMI organisent dans toutes les académies ce concours ouvert :

- aux journaux imprimés,
- aux sites d'informations et blogs,
- aux radios et webradios,
- aux réalisations vidéos et webTV.

Une fiche conseil personnalisée remplie par le jury pour chaque participant.

De nombreux prix dans chaque concours académiques.

Les inscriptions se font au niveau des académies : [plus d'informations](#).



Notions de base

Quel que soit le support que vous avez choisi, il faut vous familiariser avec certaines notions de base du journalisme.

Quels sont les différents genres journalistiques ?

Pour conserver l'intérêt de votre public, mobiliser son attention et stimuler sa curiosité, il faut veiller à varier les modes de traitement de l'information.

➤ **Voici les principaux genres journalistiques qui sont à votre disposition et qui ont fait leur preuves :**

Le reportage, l'enquête et l'interview sont des genres majeurs du journalisme.

Le billet, l'éditorial, la brève, la chronique, la critique, le compte rendu, le portrait, le micro-trottoir vous offrent une palette variée qui vous permettra de diversifier votre média.

Votre choix dépend de la façon dont l'information a été collectée et de la manière dont vous voulez la restituer.

Retrouvez les définitions des genres journalistiques sur cette page du CLEMI « [Écrire comme un journaliste](#) », « Utilisez toute la palette des genres ».

Comment définir un angle ?

Choisir un sujet n'est qu'une première étape. N'oubliez pas que vous ne pourrez pas aborder tous les aspects du thème que vous avez choisi. Vous risqueriez d'aboutir à un article trop long, touffu et difficile à lire, bref, de perdre votre public.

➤ Il est donc nécessaire de choisir rapidement un angle (« [Écrire comme un journaliste](#) » puis « Choisissez un angle »), c'est à dire, un point de vue (au sens de « où porte son regard », et non pas d'opinion), de sélectionner les aspects particuliers du sujet que vous voulez mettre en avant et de laisser de côté les autres. On ne peut pas vouloir tout dire.

➤ Ainsi, « le tri sélectif » est un sujet ; « la nouvelle organisation du recyclage des déchets sur ma commune » est un angle.

Qu'est-ce qu'un message essentiel ? (les six questions de référence)

Dans un article, vous communiquez une information ou une opinion. Le journaliste lycéen doit se poser la question: quel est le message principal que je souhaite faire passer ?

➤ Ce [message essentiel](#) doit pouvoir être formulé en deux phrases qui donnent le contexte et l'enjeu, quelle que soit la complexité du sujet. Si vous n'y parvenez pas, c'est certainement qu'il y a

matière à faire plusieurs articles. « [Écrire comme un journaliste](#) » puis « Choisissez un angle et

➤ Dans ce cas, soit vous resserrez votre approche pour ne faire qu'un article ou un sujet, soit vous en mettez plusieurs en chantier. Vous pourrez alors proposer à votre public un dossier composé de perspectives complémentaires.

➤ Avant de commencer votre sujet, posez-vous systématiquement les six questions de référence (qui ? quoi ? quand ? où ? comment ? pourquoi ?). C'est aussi le moyen de ne rien oublier lors de la rédaction de votre article ou de votre papier.



Comment être clair ?

Quel que soit votre média, lorsque vous rédigez il faut d'abord rechercher la clarté, l'efficacité et la précision.

- Il est conseillé d'observer les règles suivantes : faire des phrases courtes d'environ une vingtaine de mots qui ne transmettent qu'une information à la fois. Utiliser une syntaxe simple : le bon vieux sujet-verbe-complément a fait ses preuves !
- Choisissez les mots justes, faites la chasse aux adverbes inutiles et soignez tout particulièrement le choix des verbes qui donnent de la consistance et de la précision à la phrase. Pour aller plus loin : « [Écrire comme un journaliste](#) » puis « Ne perdez pas vos lecteurs ! ».

Quelques conseils pour écrire pour le Web :

Fiche : « [Écrire en ligne](#) ».

Fiche : « [Définir un angle puis construire son article](#) ».



[Revue de presse 2016](#)



[Revue de presse 2015](#)

[Revue de presse Spécial Charlie](#)



Découvrez *La Revue de presse des journaux lycéens* du CLEMI

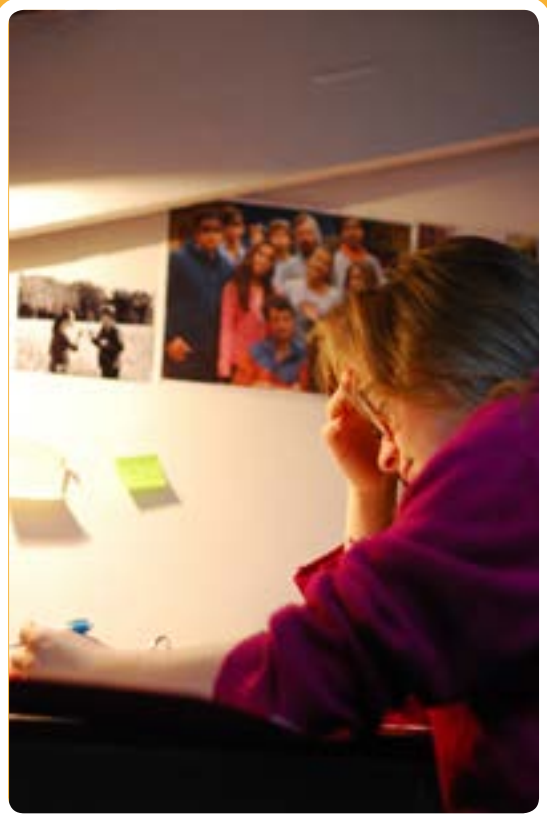
- Des centaines d'extraits d'articles et de dessins traitant de l'actualité, de la vie du lycée, de la culture ou des médias, qui peuvent vous inspirer pour créer votre journal.
- Sur l'édition numérique : en cliquant sur le titre ou les coordonnées du journal cité, vous accédez au numéro complet.





Droits





« Je fais plus attention à comment les choses sont écrites désormais. On regarde avec plus de recul l'actualité. Aujourd'hui j'ai davantage d'esprit critique. »

Capucine, coordonnatrice des *Mots nécessaires*, journal du lycée Claude-Monet, Paris 13^e (75)

« On a appris plein de choses : des compétences techniques et la pratique de logiciels que je n'aurais jamais utilisés autrement. Ça nous a donné envie de développer notre propre association de production. »

Maximilien, technicien à *Hainaut TV*, webTV du lycée du Hainaut, Valenciennes (59)



LE DROIT DE PUBLICATION

Qu'est-ce-que le droit de publication des lycéens ? (Liberté, responsabilité)

Le droit de publication des lycéens est reconnu. Il est mis en application grâce à la [circulaire de 1991 modifiée en 2002](#) et renforcée par les circulaires [Responsabilité et engagement des lycéens \(2010\)](#) et [Pour un acte II de la vie lycéenne \(2016\)](#).

En voici les principales dispositions :

Pour les journaux papier

Les lycéens peuvent créer un journal sans autorisation, ni contrôle préalable.

- Une structure n'est pas obligatoire et plusieurs journaux peuvent coexister dans le même établissement.
- Tout rédacteur doit s'interdire la diffamation, l'injure, l'incitation à la haine qui constituent les principaux délits de presse (voir encadré) et s'engager à respecter le droit de réponse.
- Dans les cas graves, le chef d'établissement a la possibilité d'interdire ou de suspendre la diffusion du journal. Il doit dans ce cas en informer le responsable de publication par écrit, en expliquant les motifs de cette décision et en précisant la durée de la suspension. Le Conseil de délégués pour la vie lycéenne (CVL) est associé à cette procédure.
- [L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne](#) peut être saisi à titre consultatif, en cas de litige. Le [CLEMI](#) « remplira une mission de conseil » et peut proposer une médiation pour résoudre certaines difficultés.
- Le droit à la formation des journalistes lycéens est reconnu.
- Le journal doit observer [le dépôt pédagogique](#) auprès du CLEMI.

Pour les publications en ligne

Ces publications obéissent aux mêmes textes fondamentaux et à la loi sur la presse ainsi qu'à la loi pour la confiance dans l'économie numérique de 2004.

- Il n'existe pas à ce jour de texte spécifique sur le droit de publication en ligne des lycéens. Cependant la récente circulaire [Pour un acte II de la vie lycéenne](#) (15/08/2016) précise : « Les lycéens (majeurs ou mineurs) doivent être encouragés dans leur apprentissage de la responsabilité de publication, qu'ils tendent à assumer pleinement. Les chefs d'établissement seront réceptifs à leurs attentes en termes d'accompagnement et de moyens matériels ou financiers. »
On peut envisager deux cas de figure qui imposent que le directeur de publication soit majeur :

1) Hébergement du média sur le site du lycée ou sur une plate-forme académique.

- L'équipe de rédaction du média en ligne choisit l'hébergement sur le site du lycée. Le directeur de publication est alors obligatoirement le chef d'établissement. Mais le rédacteur en chef peut être un élève. Il leur appartient alors de mettre en place leur collaboration.
- L'équipe de rédaction du média en ligne choisit l'hébergement sur une plate-forme académique. Celle-ci est placée sous la responsabilité d'un cadre de l'Éducation nationale (proviseur, recteur, directeur de l'atelier Canopé de l'académie).



2) Hébergement du média sur une plate-forme privée.

- L'équipe de rédaction du média en ligne choisit d'être hébergée sur une plate-forme privée. Elle doit alors désigner un directeur de publication majeur qui peut être un élève.
- Dans ce cas, la rédaction est totalement indépendante.
- Il faut, cependant, souligner que si l'équipe souhaite se réclamer clairement de l'établissement et de son nom, ceci doit être réfléchi et certainement faire l'objet d'un dialogue avec le chef d'établissement afin d'éviter les malentendus sur la nature « officielle » ou non du média en ligne.

Voir la fiche [Du bon usage de la liberté de publier sur Internet](#), du kit « [Créer son journal lycéen en ligne](#) » réalisé par le CLEMI.

Pour approfondir

Deux brochures de L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne :

Journaux imprimés : « [Les droits et la déontologie des journaux lycéens](#) »

Journaux en ligne : « [Les droits et la déontologie des journaux lycéens en ligne](#) »

Besoin d'aide ?

Cette brochure vous l'a démontré : la liberté de publication est un exercice exigeant.

- Si vous êtes pris de doute lors de la rédaction d'un article, de la réalisation d'un dessin, d'une émission ou d'une vidéo, n'hésitez pas à prendre conseil auprès de votre interlocuteur habituel au sein du lycée : référent éducation aux médias et à l'information ou référent vie lycéenne, mais aussi auprès de l'équipe académique du CLEMI dont le rôle de médiation est reconnu, auprès du DAVL ou encore de l'association [Jets d'encre](#) ou de [l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne](#).

Qu'est-ce-que la responsabilité de publication ?

Tout média, même lycéen, implique qu'une personne (responsable ou directeur de la publication) en assume le contenu.

- Elle en assumera les conséquences éventuelles, y compris sur le plan juridique.
- C'est donc le responsable ou le directeur de publication, membre de la rédaction qui, au final, prend la décision, en cas de besoin, de modifier un article, de le publier ou non.

Quels sont les textes fondamentaux à connaître ?

Le droit de publication des lycéens est reconnu par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Il s'appuie sur plusieurs textes fondamentaux :

- [La Loi sur la liberté de la presse de 1881](#).
- [La Déclaration universelle des Droits de l'Homme](#), adoptée par l'ONU en 1948.
- [La Convention internationale des Droits de l'Enfant](#), adoptée par l'ONU en 1989.



Qu'est-ce que la liberté d'opinion ?

La liberté d'opinion des lycéens dans leurs publications est reconnue en ces termes : « Les lycéens s'interdisent tout prosélytisme politique, religieux ou commercial, sans pour autant s'interdire d'exprimer des opinions. »

➤ Pour schématiser : les rédacteurs sont invités à exprimer leur opinion dans ces domaines sans pour autant verser dans la « propagande ». Une limite spécifique au cadre de l'École de la République, établie pour préserver la liberté de jugement de jeunes citoyens pour l'essentiel mineurs et toujours en formation.

➤ Pour approfondir ces notions complexes mais qu'il est important de comprendre : voir la référence en la matière, le mémo [Prosélytisme et droit d'opinion dans les journaux lycéens : où sont les limites ?](#) de [L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne](#).

Qu'est-ce que la charte des journalistes jeunes ?

Dès 1990, la presse lycéenne a adopté un code de déontologie où elle définit sa propre conception de ses droits et devoirs.

Ce texte à valeur symbolique est devenu [La Charte des journalistes jeunes](#) lors de sa modification en 2002. Toujours d'actualité, elle est aujourd'hui portée par l'association [Jets d'encre](#).

Charte des Journalistes jeunes

Les journalistes jeunes :

- 1. Ont le droit à la liberté d'expression garantie par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention Internationale sur les droits de l'enfant.
- 2. Revendiquent le droit d'opinion et contribuent à garantir le droit de tous à l'information.
- 3. Prennent la responsabilité de tous leurs écrits ou autres formes d'expression, signés ou non.
- 4. Sont ouverts à toute discussion sur leurs publications et s'engagent, par souci de vérité, à rectifier toute information erronée.
- 5. Tiennent la calomnie et le mensonge pour une faute, sans pour autant renoncer à des modes d'expression satiriques ou humoristiques.
- 6. Tiennent la censure et toute forme de pression morale ou matérielle pour des atteintes inacceptables à la liberté d'expression, notamment dans les établissements scolaires, socioculturels et toute autre structure d'accueil des jeunes.



Qu'appelle-t-on un délit de presse ?

Les « délits de presse » représentent un ensemble d'infractions désignées par la loi sur la liberté de la presse de 1881. Ces interdictions concernent tous les types de médias, qu'ils soient réalisés dans un cadre professionnel ou amateur.

- Les principaux délits de presse sont : l'injure publique, la diffamation, le trouble à l'ordre public, la provocation aux crimes et délits, l'incitation à la haine, à la discrimination (sexe, origine, orientation sexuelle...) et à la violence, à la publication de « fausses infos ».
- Il faut savoir que tout ce qui pourrait être interprété comme une invitation à la consommation de substances illicites, notamment par des mineurs, est sévèrement condamné par la loi française.
- Pour approfondir, lire la brochure [Droit et déontologie des journaux lycéens](#) de l'[Observatoire des pratiques de presse lycéenne](#). La lecture complète de cette fiche sur [les délits de presse](#) est recommandée (page 5).

Qu'est-ce que le droit d'auteur et le droit à l'image ?

C'est un principe du code de la propriété intellectuelle en France : il n'est pas possible de reproduire des œuvres sans l'autorisation de leurs auteurs, même si elles sont disponibles sur Internet.

- Votre média doit donc faire une démarche pour obtenir cette autorisation.
- En revanche, les licences « Creative Commons » indiquent le niveau d'autorisation fixé par l'auteur lorsqu'il recourt à ce procédé. Voir creativecommons.fr.
- On ne reproduit pas l'image d'une personne sans son autorisation, le droit à l'image est protégé par la loi, dans le cadre du droit à la vie privée.
- Là encore, il faut effectuer une demande d'autorisation auprès de la personne (ou de ses parents si elle est mineure).
- Cette demande est à renouveler pour chaque utilisation. Elle doit préciser la destination de la photographie ou de la vidéo, la durée d'utilisation et les territoires concernés par la diffusion.
- Pour aller plus loin sur ces droits et trouver des modèles d'autorisation : une [fiche du CLEMI](#); pour approfondir le mémo « [L'image dans les journaux lycéens](#) ».

Qu'est-ce que le Dépôt pédagogique et le recensement ?

Le CLEMI est responsable du [Dépôt pédagogique des journaux scolaires et lycéens](#).

- À chaque parution d'un numéro du journal papier, trois exemplaires doivent être adressés au CLEMI : celui-ci possède une collection de plus de 70 000 titres.
- De la même façon, il recense tous les autres médias lycéens dont l'existence doit lui être signalée.





Aide & Contacts





« *ThéoNet, c'est une façon de s'engager dans le lycée, d'avoir des rapports différents avec les adultes du bahut.* »

Tom, Julie et Antoine, de [ThéoNet](#), site du lycée Théophile Gautier, Tarbes (65)



« *On a développé un esprit critique, une certaine rigueur car il faut penser à ceux qui nous lisent. En effet, tout le monde ne connaît pas forcément le sujet.* »

Titouan, journaliste à [Gazette Saucisse](#), journal du lycée Jean-Macé, Lanester (56)



TROUVER DE L'AIDE

Les acteurs

Au sein de votre lycée, dans votre académie, au plan national, des interlocuteurs sont à votre disposition pour vous aider à lancer votre média.

Dans votre lycée

Au sein de votre établissement, votre interlocuteur est le référent Éducation aux médias et à l'information ou le référent Vie lycéenne.

- Ce sont le plus souvent le professeur-documentaliste ou le conseiller principal d'éducation (CPE), mais il peut s'agir également d'un enseignant intéressé par les médias d'élèves.
- Le Conseil de délégués pour la vie lycéenne (CVL) ou la Maison des lycéens (MDL) sont vos partenaires naturels. Ils peuvent soutenir votre projet, faciliter vos démarches et participer à son financement ou à son équipement.
- Il importe de mettre en place, dès le démarrage du projet, un dialogue avec votre chef d'établissement qui ne manquera pas d'accueillir votre projet avec intérêt et bienveillance.

Au niveau de l'académie

Voici vos interlocuteurs dans votre académie :

- Les [équipes académiques du CLEMI](#), pour ce qui concerne la formation, les conseils, la médiation ou les initiatives concernant les médias lycéens.
- Le Conseil académique à la vie lycéenne (CAVL) et le Délégué académique à la vie lycéenne (DAVL) pour la formation, l'accès au financement du Fonds de vie lycéenne, notamment.
- Les membres de l'association [Jets d'encre](#) peuvent vous aider au niveau académique et notamment les animateurs de ses « [Rézos](#) » régionaux.

Au niveau national

Voici vos interlocuteurs :

- Le [CLEMI](#).
- L'association [Jets d'encre](#).
- Le [Conseil national de la vie lycéenne](#) (CNVL) et le Délégué national à la [vie lycéenne](#) (DNVL).



Les ressources

Publier un média lycéen représente une pratique exigeante de la citoyenneté. La formation à cet exercice est donc primordiale. De nombreuses ressources sont à votre disposition.

La formation, un droit reconnu

Les circulaires qui traitent du droit de publication des lycéens insistent toutes sur la nécessité d'offrir une formation aux lycéens qui participent à des médias.

➤ Pour mettre en place une formation pour votre équipe, vous pouvez vous tourner vers le Conseil de délégués pour la vie lycéenne (CVL) de votre établissement et naturellement solliciter le soutien de votre chef d'établissement.

Qui peut dispenser des formations ?

Le CLEMI, opérateur de l'éducation aux médias et à l'information du ministère de l'Éducation nationale est votre interlocuteur naturel.

- Il dispose, dans chaque académie, d'un coordonnateur qui anime une équipe de formateurs pour tous les supports d'expression.
- Le Conseil académique à la vie lycéenne (CAVL) et le Délégué académique à la vie lycéenne (DAVL) peuvent organiser, en collaboration avec le [CLEMI](#), des modules de sensibilisation, voire des sessions de formation lors des regroupements qu'ils organisent au niveau de l'académie ou du département.
- Enfin, l'association [Jets d'encre](#), qui fédère la presse lycéenne, est animée par d'anciens journalistes lycéens ou encore en activité. Partenaire historique du CLEMI et de la vie lycéenne, reconnue par le ministère de l'Éducation nationale, elle est en mesure de répondre également à vos besoins de formation.

Des ressources

La rubrique « [médias scolaires](#) » sur le site du CLEMI propose de très nombreuses ressources.

- Le kit de neuf fiches « [Créer son journal lycéen en ligne](#) » (Identité, Liberté/responsabilité, Interactivité, Son, Vidéo, Photo, Écriture, Angle, Maquette).
- Dans l'onglet Ressources/Publications/Revue de presse des journaux scolaires et lycéens, vous pouvez consulter, notamment, [La Revue de presse annuelle des journaux lycéens](#).
- Dans l'onglet Médias Scolaires/[Créer une webRadio](#), de nombreuses fiches pratiques sont à votre disposition.
- Dans l'onglet Médias Scolaires/Créer un blog et un site, la fiche « [Quelle plate-forme pour ouvrir mon blog?](#) » vous sera certainement utile.
- Pour la vidéo, voir la fiche « [Faire une vidéo avec un téléphone portable](#) ». Un kit webTV est en cours de finalisation (contacter le CLEMI).
- Le site de Jets d'encre est également utile et notamment son kit : « [Créer son journal](#) » (Identité, équipe, finances, écriture, maquette, droits).

Les brochures et mémos de [L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne](#) proposent également des compléments de formation.



CLEMI

Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information Réseau Canopé - Ministère de l'Éducation nationale

Le CLEMI, service de Réseau Canopé, est l'organisme du ministère de l'Éducation nationale, chargé de l'Éducation aux Médias et à l'Information. S'appuyant sur des partenariats entre enseignants et professionnels de l'information, il encourage l'utilisation pluraliste des médias à l'École et apprend aux élèves une pratique citoyenne des médias.

Parmi ses actions fondamentales, le CLEMI promeut le développement des journaux et de tout autre média lycéen, support d'expression des élèves. Il accompagne ceux-ci dans cette prise de responsabilité qu'est la parole publique. Il est chargé d'assurer une médiation en cas de difficulté.

Le CLEMI et ses équipes académiques donnent des conseils par téléphone et courriel et peuvent organiser, sur demande, des formations et des interventions en établissement.

CLEMI • 391 bis, rue de Vaugirard 75015 Paris
www.cleми.fr, onglet « Médias scolaires »

Pôle Studio - Production de ressources

Sébastien Rochat (Responsable du Pôle) : 01 53 68 71 11
s.rochat@cleми.fr

Journaux papiers, blogs et sites (Pôle Studio)

Pascal Famery : 01 53 68 71 13
p.famery@cleми.fr

Radio, webRadio, vidéo, webTV (Pôle Studio)

Éric Schweitzer : 01 53 68 71 47
e.schweitzer@cleми.fr



.....

Jet d'encre

Association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune

Jets d'encre est une association nationale représentant les jeunes utilisant leur liberté d'expression à travers la création d'un journal jeune dans leurs lieux de vie : collège, lycée, université ou dans leur quartier ou leur ville. Elle se fixe pour objectifs de défendre, promouvoir, valoriser et fédérer la presse d'initiative jeune par la création d'outils, du conseil, des formations par les pairs et aussi en organisant de nombreux événements dédiés aux journaux jeunes. Elle promeut également une pratique déontologique du journalisme jeune à travers la Charte des journalistes jeunes et de la Carte de presse jeune qu'elle édite. Jets d'encre est également une association de jeunes gérée par des jeunes. La moyenne d'âge de son conseil d'administration est de 20 ans. Enfin, elle assure ses activités indépendamment de tout regroupement politique, philosophique, confessionnel.

Jets d'encre anime l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne.

Association Jets d'encre • 39, rue des Cascades 75020 Paris 01 46 07 26 76
<http://www.jetsdencre.asso.fr>



L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne a été créé en 1998 à l'initiative de la presse lycéenne. Il est composé de 20 organismes représentatifs du monde éducatif et de la défense de la liberté de la presse, dont le CLEMI qui en est membre fondateur. Il est animé par l'association Jets d'encre. Il s'est fixé pour mission de créer les conditions d'un climat de confiance favorable au développement d'une presse lycéenne, libre et responsable. Il veut organiser l'information de tous (élèves, directions d'établissements, enseignants et autres personnels, parents d'élèves...) en matière de presse lycéenne et encourager, à tous les niveaux, le dialogue et la prévention des situations de crise entre les acteurs de la vie scolaire.

Régulièrement, le site internet de l'Observatoire propose réflexions et approfondissements relatifs aux questions sur la presse lycéenne, reprenant les propositions de ses membres sur des questions qui ne sont pas directement traitées par les textes.

<http://www.obs-presse-lyceenne.org>



Le réseau de la Vie lycéenne

La Vie lycéenne regroupe l'ensemble des devoirs et droits des lycéens (dont le droit de publication, à côté de la liberté d'association ou de réunion...), leurs instances de représentation (des CVL dans chaque établissement jusqu'au CNVL, présidé par la ministre) ainsi que les projets et initiatives qu'ils portent. La vie lycéenne rassemble ainsi tous les moyens d'action et d'expression dont les lycéens disposent, à titre individuel ou collectif, dans leur lycée.

Pour favoriser l'expression des lycéens, il existe un réseau de 30 délégués académiques à la vie lycéenne qui sont autant d'interlocuteurs privilégiés pour les élèves souhaitant s'investir dans leur établissement et qui peuvent jouer un rôle de médiation si nécessaire.

L'objectif de la vie lycéenne, réaffirmé dans le cadre de la réforme du lycée en 2010, est donc de favoriser une prise d'autonomie progressive des élèves et de leur donner le goût des responsabilités au sein des établissements scolaires.

Un site de ressources > www.education.gouv.fr/vie-lyceenne

Un interlocuteur privilégié > le délégué national à la vie lycéenne

dnvl@education.gouv.fr



POURQUOI SE LANCER DANS LA CRÉATION D'UN MÉDIA LYCÉEN ?

Collectivement, c'est l'occasion, pour vous, de vous épanouir dans un projet collectif.

- De vous impliquer dans un travail d'équipe dont vous aurez défini les bases de A à Z, en bénéficiant, si vous le souhaitez, de la plus grande autonomie.
- De développer votre esprit critique en vous exprimant sur les sujets qui vous tiennent à cœur, sur l'actualité, de comprendre en pratique comment se fabrique l'information et comment fonctionnent les médias.
- D'apprendre à publier, à rechercher des informations fiables, à les recouper, à les traiter pour construire votre propre argumentation et ainsi enrichir votre pratique instantanée d'Internet et des réseaux sociaux.
- D'acquérir une solide culture du débat, de prise en compte des opinions différentes et de favoriser leur confrontation.
- D'apprendre à exercer votre responsabilité éditoriale, à connaître les bases essentielles du droit de la presse, à vous confronter aux préoccupations déontologiques.

Individuellement, cela vous permettra de développer vos compétences à l'oral et à l'écrit ou celles liées à l'image.

- De maîtriser des outils et des techniques au travers d'une vraie situation de communication.
- D'entretenir des rapports différents avec les professeurs ou les adultes de l'établissement, d'être reconnu dans votre capacité d'initiative et dans votre créativité.

Au sein du lycée, cela vous permettra de favoriser le dialogue et les échanges.

- De contribuer à une meilleure circulation de l'information et d'enrichir la vie lycéenne en vous coordonnant avec les projets du Conseil de délégués pour la vie lycéenne et les activités de la Maison des lycéens.
- Pour les enseignants, l'administration et les parents, c'est l'occasion de leur faire comprendre vos préoccupations, de partager vos centres d'intérêt, de découvrir vos talents, de mesurer votre engagement et votre énergie.








C'est parti !

Commencer à répondre aux questions abordées dans cette brochure vous aura permis, nous l'espérons, de mieux définir votre projet, de commencer à organiser votre équipe et de lancer votre média.

Mais, tout cela n'est pas gravé dans le marbre, soyez à l'écoute de votre public et de votre environnement, de l'évolution des membres de votre équipe, de ceux qui veulent vous rejoindre, prenez le temps de faire le bilan, de cette expérience, individuellement et collectivement, au fil des numéros, des émissions, des publications.



“ Ce média que vous venez de créer, continuez de l'inventer. Bon vent ! ”



Directeur de la publication

Jean-Marc Merriaux,
directeur général de Réseau Canopé/CLEMI

Coordination et rédaction

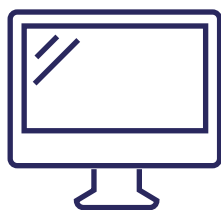
Pôle Studio

Conception graphique et mise en pages

Kevin Legros (Pôle communication)

Photo de couverture

Émile, technicien de LMC Radio, webRadio du lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise (60)



Suivre l'actualité du CLEMI et de l'Éducation aux Médias et à l'Information



clemi.fr



@LeCLEMI



facebook.com/clemi.fr



Lettre Info - Clemi
<http://www.clemi.fr/fr/newsroom/newsletter-clemi-info/>
Pour s'abonner : lettre-clemi-infos@clemi.fr



CLEMI

**Le centre pour l'éducation
aux médias et à l'information**

UN SERVICE DE RÉSEAU CANOPE

